

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU JEUDI 11 JUIN 2026

Date de convocation : le 27 mai 2026

Date d'affichage : le 27 mai 2026

Nombre de membres du Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 05

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2026/C06/03

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-six, le onze juin à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au SDEDA, à Troyes, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pascal LANDREAT.

Présents (23) :

M. Pascal LANDREAT, Président,

MM. Loïc ADAM, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Kévin POIVEZ, Vice-Présidents,

MM. Matthieu BANCERON, Philippe BARBIEUX, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Thierry BOUTRELLE, Dominique DEHARBE, Francis DRUMINY, Geoffrey GAUTHIER NACRI, Pascal GROIA, Gilles JACQUARD, Romain KUZMA, Jérémy LEBECQ, Gilles LOYER, Stéphane MELE, Bruno MEUNIER, Patrick NUNEZ, Stéphane ROYER, Benoit SAVOURAT,

Absents ou excusés (04) :

MM. Vincent BARAT, Thibaud BROCARD, Reynald CARLOT, Jean-Claude ROBERT,

Pouvoirs (05) :

M. Dominique BARONI à M. Gilles JACQUARD,
M. Bastien BLANCHOT à M. Francis DRUMINY,
M. Philippe BORDE à M. Philippe BARBIEUX,
M. André MAITROT à M. Pascal LANDREAT,
M. Luc SCHERRER à M. Dominique DEHARBE.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 2122-7,

Vu les statuts du SDEDA,

Vu sa délibération n°2026/C06/02 du 11 juin 2026 fixant à QUATRE le nombre de Vice-présidents et ONZE le nombre des autres membres du Bureau,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau ;

LE COMITE SYNDICAL

PROCLAME Vice-présidents du SDEDA et de **LES DECLARE** installés :

NOM et PRENOM	Fonction
ADAM Loïc	1 ^{er} Vice-président
DYON Patrick	2 ^{ème} Vice-président
GIRARDIN Olivier	3 ^{ème} Vice-président
POIVEZ Kévin	4 ^{ème} Vice-président

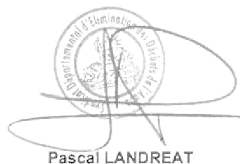
PROCLAME autres membres du Bureau et **LES DECLARE** installés :

NOM et PRENOM	Fonction
BLASSON Christian	Membre du Bureau
LEBECQ Jérémy	Membre du Bureau
DEHARBE Dominique	Membre du Bureau
BARBIEUX Philippe	Membre du Bureau
MEUNIER Bruno	Membre du Bureau
NUNEZ Patrick	Membre du Bureau
SAVOURAT Benoît	Membre du Bureau
BARONI Dominique	Membre du Bureau

Délibération n°2026/C06/03

CARLOT Reynald	Membre du Bureau
DRUMINY Francis	Membre du Bureau
GROIA Pascal	Membre du Bureau

Le Président



Pascal LANDREAT

Pascal LANDREAT
2026.06.12 14:57:43 +0200
Ref:11198858-16893940-1-D
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.